



Signataires : Marc Saudan, Raphaël Dunand, Francisco Taboada, Masha Alimi, Vincent Canonica, Jacques Jeannerat, Djawed Sangdel, Alia Chaker Mangeat

Date de dépôt : 3 juin 2024

Proposition de motion

Agissons sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu’au sens de l’art. 171 al. 1 Cst-Ge, l’Etat garantit l’accès au système de santé et aux soins ;
- qu’au sens de l’art. 14 al. 2 LS, l’Etat doit maintenir et améliorer la santé des individus et de la population en général ;
- que le coût du remboursement des médicaments par la LaMal augmente ;
- que la classe moyenne est parfois contrainte de se priver de traitements médicamenteux essentiels pour des raisons économiques, notamment en raison des franchises ;
- que nous faisons face à des pénuries itératives dans l’approvisionnement des médicaments ;
- qu’en sus, le coût par comprimé pour de nombreux médicaments est le même à dosage différent de substance active ;
- que pour de nombreux médicaments, il est possible de couper facilement le comprimé en deux ;
- qu’il y a donc lieu d’étudier la possibilité de vendre des comprimés en les coupant en deux quand cela est possible, afin d’en réduire le prix à l’unité pour la posologie requise par la prescription médicale ;

- que pour des traitements de courte durée, la vente de la juste quantité de comprimés nécessaire pour ledit traitement permettrait d'éviter un gâchis de substance active,

invite le Conseil d'Etat

- à demander au pharmacien cantonal de favoriser auprès des pharmacies la vente de médicaments coupés en deux quand cela est possible afin d'en diminuer le coût unitaire ;
- à demander la dispensation du nombre exact de comprimés ou à la tablette supérieure lors des traitements de courte durée afin d'éviter du gaspillage et le risque de pénurie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2024, la première préoccupation des Suisses et Suissesses est la hausse des coûts de la santé¹. Or, une solution pour diminuer cette pression économique sur les ménages serait d'agir directement sur le coût des traitements de médicaments vendus en pharmacie.

Il est de notoriété publique que le prix des médicaments en Suisse est nettement plus élevé que dans les pays limitrophes, cependant il pourrait être dangereux pour la survie économique des pharmacies de notre canton que le remboursement des médicaments achetés en France voisine soit autorisé par la LaMal, comme le prévoit la motion de Marcel Tobler adopté au Conseil national.

Il est par contre moins connu que de nombreux médicaments sont sécables et que très souvent le prix du comprimé est le même malgré plusieurs dosages, pour exemple parmi plein d'autres un anticoagulant leader sur le marché coûte pour une boîte de 28 comprimés 20 mg : 88,70 francs, soit 3,16 le comprimé, et pour une boîte de 30 comprimés 10 mg : 93,60 francs, soit 3,12 le comprimé. Ainsi, un patient nécessitant un traitement de 10 mg seulement économiserait 1,50 franc par jour si on lui donnait des comprimés de 20 mg coupés en deux.

A ce sujet, il faut noter que les pharmaciens n'indiquent pas spontanément au client la possibilité d'utiliser ce moyen pour réduire le coût du traitement.

D'autre part, la Suisse comme les autres pays fait face à des pénuries dans l'approvisionnement de médicaments et de nombreuses armoires à pharmacie dans les ménages regorgent de médicaments non utilisés car les emballages contenaient plus de médicaments que nécessaires pour le traitement de courte durée.

Il conviendrait donc de favoriser dans ces traitements de courte durée la dispensation du nombre exact de comprimés ou à la tablette supérieure afin de garder les indications concernant le médicament, ce qui évidemment diminuerait le prix du traitement et éviterait aussi un gâchis de ces substances.

¹ L'érosion du pouvoir d'achat est la principale préoccupation de la population suisse – rts.ch – Economie : <https://www.rts.ch/info/economie/14666874-lerosion-du-pouvoir-dachat-est-la-principale-preoccupation-de-la-population-suisse.html>

Dans le cas où cette pratique devait se généraliser, il conviendrait de trouver un moyen de rétribuer la surcharge de travail demandée aux pharmaciens, cependant avec l'introduction de robot distributeur de médicaments dans les pharmacies, cette tâche sera plus simple à appliquer.

Les personnes concernées manquent ainsi des occasions d'épargner pour des dépenses réellement nécessaires, qui la plupart du temps sont directement à sa charge en raison des franchises souvent élevées que prend la population.

Or, dans un contexte où les ménages peinent déjà à s'acquitter de leurs loyers, factures d'électricités, abonnements de bus, etc., il convient de favoriser ces économies conséquentes eu égard à la cherté de certains médicaments.

En conclusion, il s'agit d'étudier la faisabilité de pouvoir favoriser la vente de médicaments en les coupant en deux quand cela est possible et de favoriser la dispensation lors de traitement de courte durée du nombre exact ou à la tablette supérieure de comprimés afin de réduire le prix des traitements médicamenteux.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.